

Le vendredi 4 juin 2010

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## **Table ronde sur l'accessibilité aux transports : l'APF attend des actes !**

L'Association des Paralysés de France (APF) était invitée hier matin, jeudi 3 juin, à une table ronde sur l'accessibilité aux transports en présence de Eric Woerth, ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique, Nadine Morano, secrétaire d'Etat chargée de la Famille et de la Solidarité, et Dominique Bussereau secrétaire d'Etat aux Transports. Etaient également présents Thierry Dieuleveux, secrétaire général du Comité interministériel du Handicap, Sylvie Desmarescaux, présidente de l'Observatoire interministériel de l'Accessibilité et de la conception universelle, des représentants des transports aériens, ferroviaires, urbains et interurbains ainsi que des représentants d'associations de défense des personnes en situation de handicap et des membres de la Halde.

L'APF prend acte de la remobilisation du gouvernement et des différents acteurs des transports dans ce chantier et de l'état des lieux réalisé par type de transports. Pour autant, les tables rondes ou autres concertations ne suffisent pas ! A mi-échéance de la loi handicap de 2005 et au vu du retard de la France dans ce domaine, il est désormais essentiel d'agir concrètement pour une mise en accessibilité effective et totale d'ici 5 ans ! D'autant que l'Europe, à travers deux Règlements, impose aussi des dispositifs d'application immédiate !

L'objectif de la loi handicap de 2005 de rendre accessible tous les établissements recevant du public et les transports en commun est loin d'être atteint. Et deux Règlements européens concernant l'accessibilité des transports aériens et ferroviaires ne sont toujours pas appliqués en France ! L'APF attend maintenant des passages à l'acte rapides afin de tenir l'engagement prévu pour 2015.

D'autre part l'Observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle doit suivre attentivement les évolutions de l'accessibilité aux transports et assurer son rôle de centre de ressources pour diffuser les bonnes pratiques en matière d'accessibilité.

Car malgré cette table ronde, des questions majeures restent sans réponse :

- Que fait la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) pour permettre l'application effective du Règlement européen concernant les transports aériens ?
- Que fait la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer (DGITM) pour permettre l'application effective du Règlement européen concernant les transports ferroviaires ?
- Et qui accompagne concrètement les transports urbains et interurbains pour leur mise en accessibilité ?

L'APF a conscience que certaines entreprises publiques, telles que la SNCF ou la RATP s'impliquent dans la mise en accessibilité de leur réseau. Mais les initiatives isolées ne suffiront pas !

Cinq ans après la loi handicap de 2005 et plusieurs mois après les Règlements européens, les acteurs restent livrés à eux-mêmes et manquent grandement d'accompagnement dans la mise en accessibilité des transports. Il est désormais urgent d'agir pour une réelle accessibilité dans les faits, et pas seulement sur le papier !

### **Contacts :**

Evelyne Weymann : 01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37  
Sylvaine Séré de Rivières : 01 40 78 69 60 – 06 07 40 16 65